



*Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure*

---

**L'avenir de l'Information Générale au sein  
du Renseignement Français :**

**Constats, conséquences et propositions.**

**Janvier 2013**

## **Introduction**

### **1. État des lieux de l'Information Générale :**

- Un régime disparate selon les zones géographiques
- Un manque de professionnalisation des personnels
- Un manque de moyens
- Un dévoiement des missions
- Les relations Police / Gendarmerie

### **2. Conséquences d'une situation dégradée : un positionnement inadapté et contre-productif en sécurité publique :**

- Perte du savoir et du savoir faire
- Perte de l'analyse
- Perte de fluidité de l'information / Protocole DCSP/DCRI
- Pour les «contacts» ou partenaires

### **3. Propositions :**

- 1<sup>ère</sup> proposition : Création d'une Direction Générale du Renseignement (cf modèle DRPP)
- 2<sup>ème</sup> proposition : Création d'une Direction Centrale du Renseignement de Proximité, rattachée à la DGPN

## **Conclusion**

## **Introduction**

Quatre ans après une réforme en profondeur des services de renseignements, née, d'une part, des exigences d'économies budgétaires dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et, d'autre part, de la volonté de l'ancien Président de la République de créer un service de renseignement «haut de gamme», le SCSI lançait une réflexion sur le renseignement français et ses composantes diverses, dont nous portons les conclusions à votre attention.

Attachés à leur métier et à l'aspect régalien de leurs missions, les fonctionnaires du Renseignement des SDIG ont eu, dès le départ, le sentiment qu'une telle réforme allait accentuer les clivages entre services au détriment de leur efficacité dans l'aide à la décision pour les autorités gouvernementales.

Ce sentiment était d'ailleurs renforcé par la décision, en 2008, du SCSI (ex SNOP), syndicat majoritaire des officiers de police, de ne pas valider la réforme du renseignement, telle qu'elle était proposée.

Force est de constater que les craintes et les doutes émis alors, sont aujourd'hui avérés. Depuis plus de quatre ans, désormais, de nombreux dysfonctionnements sont apparus au sein des services, au point d'être largement relayés par la presse et d'alerter les instances de la République confrontées à une crise majeure sur le plan économique et sociétal.

Ainsi, nous dresserons un état des lieux actualisé de l'Information Générale, avant d'exposer les conséquences de cette situation dégradée et les propositions d'un repositionnement efficace et opérationnel de l'Information Générale.

\*\*\*

## **1. État des lieux de l'Information Générale :**

Depuis sa création en juillet 2008 au sein de la DCSP, l'Information Générale, malgré un arrêté fixant clairement les missions, des circulaires régulièrement diffusées fixant les « modus operandi », s'est heurtée à un problème historique et structurel de la DCSP, le fonctionnement déconcentré livré aux forces centrifuges des DDSP.

La sous-direction centrale ayant cessé d'être soutenue par sa direction, ces forces centrifuges se sont données libre cours et ont provoqué toute une série de dysfonctionnements dont on peut dresser le quasi-inventaire à la Prévert suivant :

- **Un régime disparate selon les zones géographiques :**

Il n'existe **pas de fonctionnement homogène** des services d'Information Générale au sein des départements, chacun d'eux dépendant de la volonté du DDSP sans trajectoire d'ensemble.

Le renseignement, l'analyse, la synthèse sont, par essence, des missions qui doivent bénéficier d'une vision, d'une animation, d'objectifs fixés par la centrale et déclinés par les préfets selon les paramètres locaux. L'ensemble tire sa force de la complémentarité.

**Or, il existe aujourd'hui autant de visions différentes qu'il y a de DDSP.**

La présence des responsables des SDIG aux réunions Préfecture se fait à la discrétion des DDSP, au détriment de la remontée de l'information.

Les régimes de permanences ou d'astreintes des fonctionnaires sont différents d'une zone géographique à une autre.

Certains fonctionnaires se voient dans l'obligation de mutualiser leurs missions avec celles de la sécurité publique, y compris les permanences judiciaires.

Le formalisme des notes d'information est différent d'une zone géographique à une autre.

Les moyens informatiques, opérationnels et en véhicules s'avèrent souvent insuffisants selon les priorités décrétées par les DDSP.

Et si le chef de l'IG ose demander un arbitrage à Paris sur tel ou tel point, il a de très grandes chances aujourd'hui de se voir désavouer au profit de son DDSP.

**Cette absence totale d'harmonisation obère l'efficacité opérationnelle de l'IG et empêche l'établissement d'une physionomie réelle des menaces à l'échelon national.**

- **Un manque de moyens humains et matériels :**

Au démarrage, l'Information Générale s'est retrouvée dans tous les départements et en centrale, en sous-effectifs, la majorité des personnels ayant été affectés en RI (à peine plus de 1000 personnels actifs en IG au 1<sup>er</sup> juillet 2008 sur les 3500 existant à la DCRG). Certes, au fil des années, un rééquilibrage quantitatif a été opéré (actuellement, 1800 personnels hors gendarmes mais avec les personnels administratifs), bien souvent au détriment de la qualité.

Ainsi, ces types de renforts n'apportent pas de plus-value quantitative pérenne au sein des SDIG et ne créent pas d'emplois supplémentaires avec fiches de postes correspondantes dans la mesure où il s'agit en réalité d'un apport ponctuel d'effectifs, par voie de détachements, sans aucune garantie de maintien au sein des services IG.

Malgré le **déficit réel d'effectifs et les difficultés de tous ordres**, les personnels de la SDIG ont relevé le défi et démontré depuis 2008, leur capacité à faire face aux multiples demandes (du dossier des retraites au conflit actuel concernant le futur aéroport de Notre-Dame-Des-Landes).

S'agissant des moyens matériels, ils ne sont toujours pas à la hauteur des besoins, notamment dans le domaine opérationnel (téléphones portables professionnels, véhicules, matériels de surveillance et de filature...). Il est vrai qu'au moment de la réforme, la majeure partie de ces moyens a été absorbée par la DCRI. A titre d'exemple, le SDIG Marseille n'a été doté d'un appareil photographique qu'en septembre 2012...

Surtout, l'**absence de fichiers** adaptés aux investigations du domaine de l'information générale, la réduit à fournir des renseignements parfois incomplets sur des thématiques telles les violences urbaines, l'islam modéré, les mouvances extrémistes notamment et ne permet pas le recoupement de certaines informations. Pour autant les autorités continuent à avoir les mêmes exigences.

- **Un manque de professionnalisation des personnels :**

La DCSP n'a pas jugé utile de mettre en place un plan de formation complet adapté aux missions de l'IG. Quelques stages de base essentiels (protection de personnalités, rédaction de notes, traitement de sources humaines) sont proposés mais ne couvrent bien évidemment pas le spectre des métiers du renseignement et des thématiques y afférant.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable que désormais, la majorité des personnels affectés depuis plus de quatre ans en IG ne possèdent pas la culture du renseignement.

En outre, on soulignera la difficulté majeure que représente la **méconnaissance, de la part de la hiérarchie et des fonctionnaires non formés, ainsi que des gendarmes, du caractère sensible et confidentiel de la production IG**. En effet, il a été constaté à plusieurs reprises des diffusions maladroites et dangereuses de notes d'information.

- **Un dévoiement des missions :**

Dans la plupart des DDSP, les SDIG sont perçus comme une force d'appoint pour les sûretés départementales et non comme un outil supplémentaire pour élargir l'éventail des missions par la plus-value « renseignement ».

En effet, il est demandé en priorité aux personnels IG de s'investir dans la lutte contre l'économie souterraine au détriment des autres thématiques qui exigent pourtant un suivi régulier pour répondre au mieux aux commandes des autorités centrales et locales. L'investissement à long terme, la création de réseau d'information, l'analyse sont autant de pesanteurs pour une DDSP soucieuse de rentabilité à la petite semaine.

Les SDIG se sont également, transformés en de véritables « agences de communication » des DDSP, vantant systématiquement « la réactivité, le sang froid et l'efficacité des fonctionnaires de la Sécurité Publique. »

**Ainsi, l'important travail de fond réalisé avant la réforme, par les services des renseignements généraux, dans les quartiers sensibles a été abandonné.** Alors que les RG avaient développé de solides réseaux de contacts auprès de la population des cités afin de savoir ce qui s'y passait, ce qui s'y disait et de pouvoir relayer, le cas échéant, des messages et surtout d'anticiper les tensions, **les services d'information générale sont devenus ou ont été sciemment rendus totalement aveugles dans les quartiers.**

Ce dévoiement d'activité a conduit à une démotivation croissante des personnels employés à des tâches ne relevant pas des missions intrinsèques à l'IG (recensement des étrangers en situation irrégulière ; contrôles d'identités sur des campements de roms, dans les squats ; patrouilles de nuit au sein des quartiers sensibles, etc).

S'ajoute à cela un sentiment de déconsidération de la part des fonctionnaires SDIG, dans la gestion de leur carrière, alors même que leur direction de tutelle affiche publiquement un « satisfecit » qui leur apparaît comme « outrageant »... Officiellement la SDIG est un succès ! Sinon il faudra reconnaître ses erreurs...

- **Les relations Police / Gendarmerie :**

Associés depuis juillet 2010 aux missions de l'Information Générale, 120 gendarmes font partie intégrante de ses services et participent à l'ensemble des missions (gestion d'un secteur et d'une thématique, voyages officiels, enquêtes administratives).

Toutefois, dans de nombreux départements, il existe toujours de fortes résistances, de la part de la gendarmerie, à admettre le rôle centralisateur départemental du SDIG, au mépris des textes en vigueur (Instruction des DGPN et DGGN en date du 29 juin 2010).

En effet, destinataires des informations transmises sous le double logo IG / GN par les DDSP, les gendarmes n'appliquent pas la réciprocité et adressent régulièrement leurs productions (alimentées par les informations de l'IG), exclusivement à la DGGN ou au Préfet et non aux autorités locales et centrales de l'IG.

Cette manière d'agir entretient une concurrence stérile entre les deux services et fait perdurer les doublons qui devaient initialement disparaître. Les cellules de renseignements de la gendarmerie continuent de fonctionner de manière autonome sans véritable coordination avec l'IG. Enfin, alors que les gendarmes affectés à l'IG possèdent, outre l'accès aux fichiers gendarmerie, des accès aux fichiers police, la réciprocité n'est pas vraie pour les fonctionnaires de l'IG.

Pour autant, la gendarmerie, qui, contrairement à la Sécurité Publique, valorise pour ses effectifs le passage par les services de renseignement, tend à densifier son activité sur ce domaine, formés qu'ils ont été par les SDIG-DCSP, mais n'a pas encore démontré de réel savoir-faire.

## **2. Conséquences d'une situation dégradée : un positionnement inadapté et contre-productif en sécurité publique :**

- **Une perte accélérée du savoir et du savoir faire :**

Compte-tenu du contexte évoqué ci-dessus, le départ de 40 à 60 % des fonctionnaires formés précédemment au renseignement est enregistré depuis quatre ans, avec une forte accélération depuis 2012 (mutations ou retraites anticipées).

Cette hémorragie de « sachants » obère sérieusement le niveau d'expertise de l'IG et entraîne une baisse à la fois qualitative et quantitative de la production, certaines informations étant parfois diffusées sans discernement, avec une prédominance du factuel au détriment de l'analyse.

- **Perte de l'analyse :**

Rappelons qu'à l'origine, le service est « *chargé de la recherche, de la centralisation et de l'analyse des renseignements destinés à informer le Gouvernement et les représentants de l'État dans les collectivités territoriales de la République, dans les domaines institutionnels, économiques et sociales, ainsi que ceux susceptibles d'intéresser l'ordre public et notamment les phénomènes de violences* ».

La multiplication des missions (relevant souvent de la sécurité publique pure) et des commandes dans un délai très court est incompatible avec un travail d'analyse et d'initiative.

Ce dernier est, dès lors, accompli superficiellement, faute de temps, de moyens et de reconnaissance.

L'absence de coordination peut, en outre, amener une perte d'efficacité, plusieurs services pouvant être amenés à couvrir un même événement.

On citera, à titre d'exemple, l'identification de quatre à cinq services de renseignement distincts, enquêtant auprès des mosquées à l'occasion des prêches du vendredi (Mission Islam modéré).

Le cloisonnement des services, surajouté depuis la réforme de 2008, entre SDIG/DCRI/DRPP/Renseignements Gendarmerie, peut amener également des erreurs d'interprétation.

**Pour la DCSP, la SDIG est utilisée comme «faire-valoir» au lieu de constituer une aide à la décision pour les autorités.**

« *Gouverner c'est savoir, savoir c'est prévoir.* » Or, la **censure des notes**, opérée par de nombreux DDSP, notamment dans le domaine des dérives urbaines, par crainte d'attirer l'attention des autorités et pour répondre à des statistiques de la DCSP, occulte ou minimise certains faits et **ne donne pas une vision objective de la situation au sein des quartiers sensibles.**

- **Perte de fluidité de l'information / Protocole DCSP/DCRI :**

**De même que la DCRI a adopté le mode de fonctionnement DST, la SDIG s'est vue imposer celui de la DCSP.** Or, le fonctionnement de la SDIG n'est viable que s'il existe un service central qui impulse et coordonne en permanence les services territoriaux.

**Dans la mesure où les DDSP fonctionnent de manière autonome et décentralisée, les SDIG n'entretiennent que des contacts a minima avec l'organe central et priorisent les commandes locales de leur DDSP.**

De même, depuis le départ des anciens RG, la SDIG centrale entretient de moins en moins de contacts réguliers avec les chefs SDIG et connaît de moins en moins ses interlocuteurs locaux.

Enfin, l'absence d'échanges transversaux (entre départements, régions et zones) nuit également à une fluidité de l'information, alors que la SDIG a été créée avec des responsables zonaux et régionaux, à qui l'on ne laisse pas l'initiative d'animer leur territoire de compétence.

Il y a eu là aussi un paradoxe à confier à des DDSP qui n'ont pas autorité sur tout leur département, des missions qui peuvent avoir une étendue nationale, zonale ou régionale...

En ce qui concerne le protocole de coopération DCSP/DCRI, signé en 2010, sans consultation du Sous-directeur de l'Information Générale, il n'a eu comme résultante que l'accentuation du doute et de l'incompréhension chez les personnels IG, se considérant comme sous-traitants du RI.

Ce sentiment s'est d'autant plus renforcé avec la mise en place, à la mi-décembre 2012, des bureaux de liaison RI au sein des services zonaux et centraux de l'IG, avec des conséquences notables sur le volume de la production.

- **Pour les correspondants ou partenaires institutionnels :**

Certaines DDSP ont par nature, tendance à confondre «sécurité publique» et «ordre public», ce dernier étant l'une des finalités de l'information générale.

Partant de ce principe, elles se permettent de transmettre l'intégralité des notes d'analyse confidentielles, effectuées en SDIG, à de multiples services de Police mais aussi aux institutions, entreprises privées, organisations syndicales ou associations !...

La confidentialité des documents n'est donc plus assurée tant vis-à-vis des partenaires institutionnels que syndicaux, sociaux ou culturels.

A cela s'ajoute le fait que la multiplicité des services de renseignement opérant sur le « terrain » génère une grande confusion auprès de ces partenaires ; ces derniers ne maîtrisant pas la « subtilité » des domaines attribués aux uns et aux autres.

### **3. Propositions :**

En préliminaire, l'ensemble des fonctionnaires de la SDIG ne s'est jamais identifié à ce service de « sous-traitance » du renseignement pour une direction, la DCSP, qui par nature, n'a pas vocation à exercer sur ce sujet. **Il apparaît donc, dans un premier temps, nécessaire de changer l'appellation d' « information » générale en service de « renseignement », puisque tous les attributs des services de renseignement lui sont attachés (sources humaines, interceptions de sécurité, habilitations Secret Défense).**

L'attachement des fonctionnaires de cette sous-direction au vocable «renseignement» est la garantie de s'afficher en dehors des circuits classiques de la sécurité publique et de ne pas être considérés comme les «parents pauvres» de la DCSP.

C'est, en outre, pour eux, à l'avenir, la **possibilité de participer à la «grande communauté du renseignement»** telle qu'elle a été mise en place pour échanger, communiquer avec les autres services de la nation que sont la DCRI/la DGSE/la DPSD, TRACFIN ou encore la DNRED.

La sémantique prend ici valeur de symbole car l'une des valeurs fondamentales du travail, avant même toute notion de rétribution, dans le service public comme dans l'entreprise privée, est la reconnaissance du travailleur.

**La fusion des services n'aura a priori pas rempli ses objectifs**, du fait de la multiplicité des services de renseignement ou d'information traitant les mêmes sujets voire les mêmes sources et de **l'incompatibilité évidente de fonctionnement entre la sécurité publique et l'IG.**

En Île de France, quatre services dépendant de quatre Directions distinctes se croisent : DRPP/RI départementaux/SDIG/Gendarmes pour un résultat inférieur ou égal à ce qui était produit avant 2008.

L'absence de souplesse, générée, selon les professionnels, par le cloisonnement étanche RI/IG (Directions, fichiers, protocole d'activité différents) est regrettable voire préjudiciable.

Dès lors, l'idée de rapprocher des cellules RI au sein des SDIG, si elle part d'un bon sentiment et d'une logique d'efficacité, se heurte au fonctionnement interne des SDIG et à ses fonctionnaires, qui, estimant déjà être traités comme les « Harkis » de la sécurité publique, deviennent officiellement ceux du RI et entrevoient ces bureaux de liaison comme un moyen accru de phagocyter ce qui reste d'analyse au sein de leur direction.

**Eu égard à l'état des lieux alarmant de l'information générale et à ses conséquences, seule une sortie de la sécurité publique s'impose pour permettre au renseignement général d'assurer pleinement l'ensemble de ses missions essentielles pour les autorités gouvernementales et, ce, en parfaite complémentarité avec le renseignement spécialisé qu'est le RI.**

Les deux propositions de nouvelles structures, présentées ci-après par notre organisation, prennent chacune en compte **plusieurs paramètres indispensables**, gages d'une performance pérenne de l'information générale :

➔ **Nécessité de mettre en place une fidélisation des fonctionnaires :**

A l'instar des personnels RI, les fonctionnaires de l'information générale doivent pouvoir évoluer tout au long de leur carrière au sein de leur direction, seule garantie d'une pérennité des connaissances acquises au sein de cette filière du renseignement et atteindre un haut niveau d'expertise.

Le décroisement des services, la professionnalisation des fonctionnaires mais aussi la fidélisation des personnels induisent la mise en place d'un protocole sur les carrières au sein des services de renseignement, avec validation des acquis au regard des profils professionnels de chacun.

➔ **Nécessité de transversalité entre les services de renseignement gendarmerie et de l'information générale :**

**Les fichiers utilisés par la Gendarmerie Nationale dans le domaine du renseignement, dont l'un a récemment été proposé au Ministère de l'Intérieur a sans doute vocation à être partagé par les autres services de renseignement.**

En tout état de cause, la contribution de la Gendarmerie Nationale aux services de l'information générale, doit nécessairement s'accompagner d'une mise en place de protocoles d'accord sur la transmission des informations inter-services.

Ainsi la chaîne de transmission des informations, comme actée, doit-elle être impérativement respectée : **les SDIG doivent être les seules structures centralisatrices de l'information, englobant à terme les cellules de renseignement pour éviter les parasites et les doublons. Le renseignement d'aide à la décision ne se divise pas, ni dans les thématiques, ni dans les territoires. Au contraire, tout ce qui favorise sa synthèse va vers l'efficience.**

→ **Mise en valeur du rôle du coordinateur du Renseignement :**

Le rôle du coordinateur du renseignement avec un encadrement de l'activité de la DCRI, assorti d'un réel contrôle parlementaire devient nécessaire, permettant notamment d'opérer un rééquilibrage des ETP et, plus généralement, des budgets entre les deux services de renseignement.

Au vu des éléments portés à votre connaissance ci-dessus, il n'apparaît pas concevable de laisser les SDIG en l'état, dès lors deux types de solutions se dessinent :

- **1<sup>ère</sup> proposition : Création d'une Direction Générale du Renseignement (cf modèle DRPP)**

Afin de redonner au renseignement général sa véritable identité, préserver et revaloriser la spécificité de ses missions d'anticipation et d'évaluation de la menace, la première solution qui s'impose consiste en la **création d'une Direction Générale du Renseignement, regroupant la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) et la Direction Centrale du Renseignement de Proximité (DCRP), sur le modèle DRPP.**

En effet, la DRPP n'a pas été impactée par la réforme de 2008 et a gardé sa vocation première de renseignement, avec habilitations systématiques au Secret Défense des agents opérant en sous-direction RI ou IG.

**La structure hybride de cette direction permet un traitement efficace de l'information. Les missions RI et IG sont distinctes mais des échanges s'opèrent régulièrement et facilement entre les deux services, sans risque de compromission du Secret Défense.**

Le Préfet de Police dispose alors d'un service à même de fournir des renseignements complets, recoupés par ces différents services.

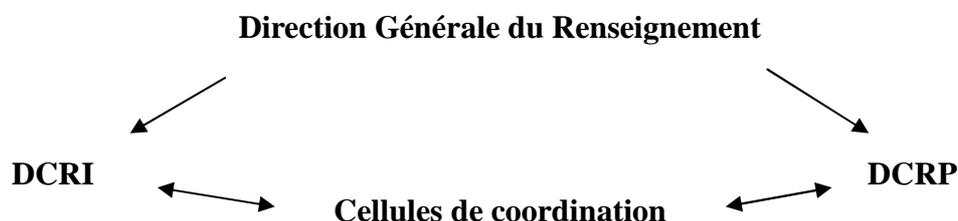
Cette démonstration valorisée au fil du temps, pousse même le Préfet de Police de Paris, dans le cadre de la Police d'agglomération parisienne, à élargir la compétence de la DRPP à la grande couronne pour ce qui est de l'information générale, afin d'harmoniser la détection et la recherche. Cela permet de garantir une plus grande efficience face aux enjeux du renseignement opérationnel.

Garantie qui est valable aussi bien pour le suivi du social, sociétal que des violences urbaines, économies souterraines, le suivi des cultes (et en particulier de l'islam modéré ou radical) ou encore des violences dans le sport (hooliganisme).

Cela correspond, en effet, à la mise en place sur toute la plaque parisienne d'une forme de renseignement de proximité dont la finalité est de lutter contre les bandes ou individus ayant la volonté de s'approprier l'espace public.

Cette volonté du Préfet de Police de Paris, si elle correspond à une demande forte de notre organisation dans un courrier adressé au Directeur DRPP en 2011 (pièce jointe), permet de combler les «incohérences du système de renseignement des SDIG de grande couronne sous tutelle de la DCSP ».

Il faut cependant souligner que le ministre de l'Intérieur doit pouvoir disposer d'une vision nationale des problèmes le concernant, y compris à « l'intérieur » de la Préfecture de Police. La coopération réciproque entre la DRPP et les services de renseignements nationaux doit donc constituer un objectif permanent de ses responsables, et être traduit dans les structures.



La DCRP (ex-SDIG) deviendrait alors une Direction à part entière et sortirait de la tutelle DCSP.

Dans un bref délai, des cellules de coordination inter-services devront être mises en place entre les deux entités.

La DCRP pourrait dès lors incorporer d'éventuels services de Gendarmerie voire de nouvelles thématiques provenant de la DCRI comme les subversions violentes (ultra gauche/ultra droite) ; cette dernière direction conservant sa capacité d'intervention dans le domaine judiciaire.

Cela est indispensable et permettrait de détecter et d'anticiper au mieux les risques dont peut être victime notre démocratie, à l'image de ce qui se pratique déjà à petite échelle à la DRPP, avec sa conception hybride du renseignement.

**Il n'y aura là, globalement, qu'un « jeu d'écriture » avec peut-être la création de postes de direction, dont le surcoût serait bien moindre que la mise en place de la réforme de 2008, avec sa multiplication de services de renseignement (sans compter la DGSE ou la DPSD) et dont le résultat a été pour le moins décevant...**

Il s'agirait en effet, d'une redistribution des services RI ou SDIG au sein de cette nouvelle entité, voire un maintien des locaux actuels, avec redécoupage des missions sur la zone province.

**La DCRI ne subirait aucune modification dans son fonctionnement national et international conformément aux accords internationaux du milieu du renseignement.**

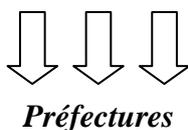
La DCRP, quant à elle, deviendrait une direction du renseignement à part entière et sortirait définitivement du giron de la DCSP. Elle bénéficierait par ailleurs des structures logistiques (moyens et gestion du personnel) de la DCRI, qui, compte tenu de sa taille actuelle, n'aurait aucune difficulté à supporter ce surcroît de gestion. Cette proximité favoriserait également le « retour » d'anciens RGx vers leur mission d'origine, de nombreuses informations laissant en effet à penser que la « greffe » RG/ST a toujours du mal à prendre...

- **2<sup>ème</sup> proposition : Création d'une Direction Centrale du Renseignement de Proximité, rattachée à la DGPN**

Ainsi, découle du lien de proximité avec les Préfectures, un projet d'une autre nature, une nouvelle Direction Centrale du Renseignement de Proximité, dont les thématiques seraient à redéfinir (avec notamment la suppression des « zones grises » avec la DCRI).

**Cette nouvelle direction jouerait pleinement son rôle central d'impulsion, de coordination et de contrôle sur les services territoriaux. Dans un souci permanent de réactivité opérationnelle, d'efficacité et de performance, des liens étroits et constants doivent être construits et entretenus entre l'organe central et ses services extérieurs.**

#### **Direction Centrale du Renseignement de Proximité**



Ces derniers seraient, outre le rattachement à la direction centrale, également placés sous l'autorité des Préfets, dans la mesure où ils renseignent, en temps réel, sur l'ensemble de leurs domaines de compétences, les représentants locaux de l'Etat.

Là encore, le coût de mise en place des structures ne sera pas exorbitant dans la mesure où il suffira d'attribuer à la DCRP le budget accordé à la DCSP pour les ETP SDIG, sachant que le coût d'un fonctionnaire en service de renseignement est plus élevé que celui d'un fonctionnaire de sécurité publique. Il n'est pas interdit de penser également qu'il existe du côté de Levallois des « gisements » de personnels et de budget qui pourraient trouver utilement des débouchés.

**Dans ce schéma, enfin, l'intégration des cellules de renseignement gendarmerie prend toute sa dimension pour une homogénéisation du renseignement à l'échelon national.**

\*\*\*

## **Conclusion :**

Les nouveaux responsables de la DCSP font face à une situation difficile et ne seraient à blâmer que s'ils persistaient à la pérenniser. Ils semblent, d'ailleurs, conscients des difficultés puisqu'ils ont consenti des efforts ces derniers mois, en moyens humains et matériels. Ils se préparent, en outre, à mettre en place une doctrine d'emploi ainsi qu'un plan de formation après avoir réservé un bon accueil, au sein des SDIG, de cellules RI.

Pour autant, ces efforts réels se basent sur un constat qui mérite une autre réflexion.

Face à l'échec de la réforme du renseignement de 2008, le SCSi refuse toujours de cautionner en 2013 l'intégration d'un service de renseignement en sécurité publique.

**Le renseignement de proximité ou Information générale n'aurait jamais dû basculer au sein de la DCSP, l'erreur a été commise. C'était sans doute le prix à payer pour sauver ce qui pouvait l'être à ce moment de l'Histoire. Mais l'échec est aujourd'hui clairement identifié et reconnu.**

**Il devient urgent, sous peine de voir disparaître, à très court ou moyen terme, le renseignement de proximité, de le repositionner, comme il se doit, en tant que service de renseignement, à l'extérieur de la sécurité publique dont le mode de fonctionnement lui est inadapté, paralyse et occulte une majeure partie de ses missions. Les fonctionnaires de l'Information Générale ont vocation à réintégrer pleinement la communauté du renseignement.**

Actuellement au regard d'un contexte social et sociétal pour le moins délicat, il en va de l'intérêt du renseignement français et donc de l'intérêt supérieur de la Nation d'envisager une telle solution, au moment même où les mouvances contestataires de toutes formes et de toutes origines, prennent le relais des agitations plus classiques et identifiées comme les mouvements sociaux.

Le Bureau National du SCSi

